

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMBARON SUR MORGE

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle Morge sous la Présidence de Monsieur Philippe GAILLARD, Maire de la Commune.

Etaient présents : BAS Florian, BOURGOUGNON Olivier, CHENUT Valérie, DELBOS Chantal, DEYVEAUX- GASSIER Jonathan, ERARD Marie-Christine, GAILLARD Philippe, GIRAL Eliane, GONNET Roger, LABBE Daniel LAFAYE Patrice, LAVILLE Véronique, MARC Laurence, MARQUET Thierry, PRAT Blandine, RIVES Sandrine, ROCHE Alain, SERVOIR Jessica, STEPHANT Nicolas, TOURY Christine

Absents excusés : TOUBANI Atman pouvoir à GAILLARD Philippe

Absente : DUMAS Dominique

Secrétaire de séance : BOURGOUGNON Olivier

Date de la convocation : 22 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 21

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### URBANISME

- Avec une abstention et 20 voix pour, le conseil municipal donne un avis favorable avec remarques (souhait d'avoir une zone économique près du pôle modal, aspect paysager et espaces verts Zones avec AOP, AOP Zone Cellule centre, AOP Zone ouest La Moutade) au projet de PLUi Riom Limagne et Volcans tel qu'arrêté le 9 novembre 2021 et décide de communiquer cet avis au Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

### FINANCES

Point sur la situation budgétaire communale.

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la décision modificative N°2 en fonctionnement mouvements de crédit pour 19286 €.

### AFFAIRES GENERALES

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la convention avec l'Association Protectrice des Animaux de Gerzat pour une durée de 3 ans et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### PERSONNEL COMMUNAL

- A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de faire appel, en tant que de besoin, au service de remplacement du CDG63, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précité, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière, accepte la convention d'adhésion au service de remplacement et autorise M. le Maire à exécuter et signer la convention qui doit être conclue dans ce cadre avec le CDG63.

### QUESTIONS DIVERSES

Ils ont participé aux Réunions :

Mme LAVILLE et M. Le Maire aux assises de la culture à RLV

M. LABBE au syndicat Morge et Chambaron

M. MARQUET à la commission finances de RLV

Mme LIPONNE fait part de son départ fin décembre de la commune pour la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Mme DELBOS informe que le toit du chalet à verres installé près du cimetière à Cellule sera végétalisé avec la participation des écoles au printemps.

M. BAS informe que le recrutement du conseiller numérique est en cours.

Mme GIRAL rappelle les festivités organisées par le CCAS le week end du 4-5 décembre 2021.

Séance levée à 22h45